

Politique de Santé, de Sécurité et de Bien-être

1. Objectif

Quad NB (« la Fédération ») s'engage à offrir et à maintenir un environnement sécuritaire, sain, respectueux et professionnel pour toutes les personnes engagées dans ses activités et événements. Cette politique unifiée vise à promouvoir le bien-être physique, psychologique et social dans l'ensemble des activités, programmes et initiatives parrainées par la Fédération.

2. Portée

Cette politique s'applique à toutes les activités de la Fédération, qu'elles soient menées directement par Quad NB ou sous son parrainage ou partenariat. Elle couvre :

- a) Les employés (temps plein, temps partiel, occasionnels)
- b) Les entrepreneurs, consultants et fournisseurs de services
- c) Les administrateurs et dirigeants
- d) Les bénévoles et délégués des clubs membres
- e) Les participants aux événements et les utilisateurs de sentiers
- f) Toute personne assistant ou participant à des programmes, réunions ou événements publics parrainés par Quad NB

Toutes les personnes assujetties à cette politique sont collectivement désignées comme des « Représentants ».

3. Définitions

Terme	Définition
Représentant	Toute personne visée par la section Portée qui interagit avec ou participe aux activités de la Fédération.
Harcèlement	Conduite inacceptable – verbale, physique ou numérique – fondée sur des caractéristiques personnelles, qui rabaisse, humilie, ou intimide et qui est connue ou devrait raisonnablement être considérée comme non désirée.
Violence	Usage tenté, menacé ou réel de la force physique contre une personne, entraînant ou pouvant entraîner des blessures physiques.
Intimidation	Comportement non désiré, répété ou agressif visant à intimider, offenser, dégrader ou nuire à une autre personne.
Sécurité psychologique	Environnement de travail dans lequel les personnes se sentent en sécurité pour s'exprimer, exprimer des préoccupations et s'engager sans crainte de conséquences négatives.
Comportement dangereux	Actions mettant en danger soi-même ou autrui sur le plan physique ou psychologique, y compris le non-respect volontaire des protocoles de sécurité.

4. Principes

- (a) Toute personne a le droit de travailler et de participer dans un environnement exempt de harcèlement, de violence, de discrimination, d'intimidation ou d'actes irrespectueux.
- (b) Le respect, l'inclusion, la communication ouverte et le professionnalisme sont des attentes essentielles.
- (c) La Fédération favorise la sécurité physique, le bien-être psychologique et une culture de respect mutuel.
- (d) Toutes les personnes partagent la responsabilité de maintenir une atmosphère saine et positive lors de toute activité liée à la Fédération.
- (e) Toutes les mesures raisonnables doivent être prises afin de prévenir les blessures, maladies et incidents en milieu de travail, conformément à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick* et aux règlements applicables.

5. Engagements de la Fédération

La Fédération s'engage à :

- (a) Établir et communiquer des normes claires de conduite respectueuse dans toutes les activités liées à Quad NB et événements parrainés;
- (b) Identifier et prévenir les dangers en milieu de travail grâce à des mesures proactives;
- (c) Fournir des mécanismes de signalement accessibles et confidentiels pour les préoccupations ou plaintes;
- (d) Enquêter sur les incidents signalés de manière rapide, équitable et sans représailles;
- (e) Offrir soutien, médiation ou accommodements lorsque nécessaire;
- (f) Offrir des programmes de sensibilisation et de formation pour promouvoir une culture de sécurité, d'inclusion et de bien-être;
- (g) Fournir la formation, l'équipement et la supervision appropriés pour assurer des pratiques de travail sécuritaires;
- (h) Enquêter rapidement sur les accidents, incidents ou quasi-incident et prendre des mesures correctives;
- (i) Maintenir des procédures écrites de sécurité et assurer leur communication à tous les travailleurs et bénévoles;
- (j) Promouvoir une culture de responsabilité partagée où chaque individu contribue activement au respect des politiques de sécurité;
- (k) Réviser périodiquement cette politique afin d'assurer sa pertinence et sa conformité aux lois et besoins organisationnels.

6. Responsabilités des Individus

Tous les employés, bénévoles, administrateurs et participants aux activités de Quad NB doivent :

- (a) Faire preuve de professionnalisme, d'empathie et de courtoisie lors de toute interaction;
- (b) S'abstenir de tout harcèlement, comportement dangereux ou non-respect des règles de sécurité;
- (c) Respecter les attentes en matière de sécurité, signaler les dangers ou conditions dangereuses, et participer aux programmes de santé et de bien-être;
- (d) Collaborer aux enquêtes et respecter la confidentialité;
- (e) Signaler tout incident ou préoccupation à un superviseur, un administrateur ou un responsable désigné dès que possible.

7. Déclaration et Traitement des Incidents

1. Tous les Représentants sont tenus de signaler les incidents, y compris les quasi-incident, blessures, préoccupations en matière de sécurité ou violations de la politique.
2. Les incidents doivent être signalés au directeur général, à un administrateur ou à un responsable de la sécurité désigné dès que possible.
3. Tous les processus de déclaration, d'enquête et de suivi doivent être effectués conformément au document externe intitulé : « Procédure et directives de déclaration d'incident »
4. La confidentialité et les protections contre les représailles s'appliquent à tout signalement fait de bonne foi.

8. Responsabilité

Toute violation de cette politique peut entraîner des mesures correctives ou disciplinaires, y compris un avertissement verbal ou écrit, une suspension, un congédiement ou une exclusion d'un poste ou événement, conformément aux règlements et politiques de la Fédération.

9. Lien avec d'autres Politiques

Cette politique complète et renforce la Politique d'Equité, de Diversité et d'Inclusion et la Politique de Code de Conduite, et s'applique de manière égale à tout travail, activité, réunion ou événement parrainé par Quad NB.

10. Lien avec la Politique de Confidentialité

La protection des renseignements personnels est régie par la Politique de Confidentialité et de Protection des Données.

11. Révision de la Politique et Avis Organisationnel

- a) La présente politique sera révisée tous les deux (2) ans ou selon les exigences légales ou les besoins organisationnels.
- b) La présente politique est approuvée par le Conseil d'administration et est publiée sur le site Web officiel de la Fédération comme norme faisant autorité applicable à

tous les représentants.

- c) Un avis de cette politique sera communiqué par l'entremise des communications du Conseil, des communications au personnel, des communications aux dirigeants des clubs et par affichage public, conformément à la Procédure de déploiement et de mise en œuvre des politiques de la Fédération.
- d) Tous les représentants sont réputés avoir pris connaissance de la présente politique et y être assujettis par leur participation aux activités de la Fédération.

12. Accusé de Réception

La participation aux activités, à la gouvernance, à l'emploi, au bénévolat, à la prestation de services contractuels ou à la représentation de la Fédération constitue un accusé de réception et un engagement à respecter la présente politique.

Aucune signature individuelle n'est requise pour que cette politique soit en vigueur.

Approuvé par le Conseil d'administration de Quad NB le 1er Décembre 2025.

Publié conformément à la Procédure de déploiement et de mise en œuvre des politiques de la Fédération.